REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4164

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions de fonctionnement au réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et à l'association Réseau Marguerite - Conventions entre la Métropole de Lyon et les organismes bénéficiaires de ces subventions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4164

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions de fonctionnement au réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et à l'association Réseau Marguerite - Conventions entre la Métropole de Lyon et les organismes bénéficiaires de ces subventions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a approuvé une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité. Pour atteindre cet objectif, la Métropole anime la mise en œuvre du PATLy, rassemblant de nombreux acteurs locaux, les communes ainsi que les territoires voisins. Les deux piliers de ce projet sont la résilience du territoire en lien avec la consolidation des filières de proximité et la justice alimentaire.

Par délibération du Conseil n° 2024-2446 du 30 septembre 2024, la Métropole a approuvé le plan d'actions et la gouvernance du PATLy. Ce dernier a été labellisé PAT de niveau 2 par l'État le 13 novembre 2024.

La Métropole a par ailleurs approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026.

La Métropole soutient plusieurs associations intervenant auprès des agriculteurs et des habitants depuis plusieurs années et portant des actions qui rejoignent les objectifs de la politique agricole et alimentaire métropolitaine. Il est proposé d'approuver la poursuite de cet accompagnement auprès du réseau des AMAP et du Réseau Marguerite.

I - Réseau des AMAP AuRA

Le réseau AMAP AuRA se donne pour mission de pérenniser, développer et essaimer les AMAP dans le cadre des principes de la charte des AMAP et dans une démarche d'éducation populaire. Le réseau AMAP AuRA, par ses nombreuses actions de mise en réseau des consommateurs et des producteurs, accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables.

Le réseau compte 38 producteurs adhérents sur la Métropole, parmi les 250 fermes distribuant leurs produits dans les 58 AMAP de la Métropole. Ce sont 3 600 foyers métropolitains qui soutiennent une agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local, dont une partie qui bénéficie de contrats solidaires. Au total, ce sont plus de 3 millions d'euros de produits biologiques et locaux qui sont achetés en direct auprès des fermes par les consommateurs en AMAP, dont 700 000 tonnes de légumes.

On compte, sur le territoire de la région AuRA, environ 300 AMAP approvisionnées par 900 producteurs, représentatifs de l'ensemble des productions avec, une forte proportion en maraîchage, qui ont permis à environ 18 000 foyers de consommateurs de bénéficier d'une production locale.

En 2024, la Métropole a subventionné les activités du réseau AMAP à hauteur de 43 000 €.

Ce soutien a, notamment, permis au réseau d'accompagner la création de quatre nouvelles AMAP sur le territoire métropolitain, d'intervenir auprès de futurs et actuels candidats à l'installation pour parler du modèle AMAP, d'accompagner à la création de nouveaux partenariats entre producteurs et AMAP de la Métropole, d'animer des temps d'échanges entre paysans en AMAP ainsi que des webinaires sur l'agriculture paysanne pour les consommateurs en AMAP.

Le réseau a coordonné l'organisation de 34 événements AMAP en fêtes sur le territoire métropolitain et s'est mobilisé pour le MIAM Festival en organisant une soirée festive avec exposition et projection-débat. Un nouveau cycle de cinq sessions visio a été lancé pour accompagner, pas à pas et en collectif, la création d'une AMAP et plusieurs formations ont été organisées pour former les bénévoles en AMAP sur l'animation de leur partenariat. Le réseau a poursuivi l'accompagnement des sept AMAP de la Métropole ayant mis en place des contrats solidaires et travaillé à l'essaimage du dispositif et sa pérennisation.

Pour 2025, le réseau AMAP AuRA souhaite poursuivre :

1° - L'accompagnement individuel et collectif des futurs et actuels paysans en AMAP

Cela se caractérisera par :

- l'information et la formation des futurs paysans en AMAP : interventions dans les classes de brevet professionnel responsable d'entreprise agricole à Écully,
- l'organisation avec les structures du réseau Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (INPACT) Rhône d'une fête des jeunes installés en juillet 2025, pour valoriser les installations réussies auprès du grand public,
- la mise en place de nouveaux partenariats en AMAP avec des producteurs intéressés par ce modèle,
- l'animation de temps d'échanges entre paysans en AMAP,
- l'animation de dynamiques de soutien à l'agriculture paysanne biologique en AMAP (webinaires, vidéos, etc.),
- le renforcement de la solidarité envers les paysans (sensibilisation, recueil des besoins et accompagnement, réalisation d'un podcast) en AMAP,
- l'accompagnement à la transmission de fermes métropolitaines en AMAP avec les membres du réseau INPACT Rhône.

2° - La sensibilisation du grand public aux enjeux agricoles et alimentaires et la promotion du modèle AMAP

Dans cet objectif, il s'agira de :

- créer des contenus numériques pour sensibiliser le grand public, *via* des articles de fond, des publications régulières sur les réseaux sociaux, des podcasts, des vidéos, etc.,

- consolider une stratégie de communication efficace avec la presse locale et régionale pour rendre davantage visibles les AMAP, les fermes et les thématiques alimentaires et agricoles dans la presse,

- construire, mettre à jour et diffuser des outils de communication au service des AMAP,

- promouvoir le modèle AMAP lors d'événements (salon Primevère, défi Alimentation en circuits courts d'Anciela au printemps, opération pommes en ville menée avec le collectif RACCOURCI, festival MIAM de la Métropole, les 48h de l'agriculture urbaine, etc.),

- coordonner l'événement AMAP en fêtes pour faire connaître les AMAP au grand public,

- animer le cycle web grand public Décryptons l'agriculture paysanne,

- mener une étude d'impact des AMAP sur les fermes, les citoyens et le territoire.

3° - L'accompagnement individuel et collectif des AMAP pour des AMAP pérennes, dynamiques et innovantes

Cela se caractérisera par :

- l'accompagnement à la création des quatre nouveaux projets d'AMAP en cours sur la Métropole, et la proposition d'un cycle en visio création d'AMAP,

- la formation des bénévoles en AMAP sur l'animation des partenariats avec les paysans, le rôle de solidarité des AMAP avec les paysans, sur la marque collective AMAP et les bonnes pratiques juridiques,

- l'accompagnement et la pérennisation des contrats solidaires en AMAP, la consolidation des coopérations initiées, la participation aux réflexions pour structurer des outils de collecte de fonds et à l'expérimentation de caisse locale de sécurité sociale de l'alimentation à Lyon 8ème,

- la rédaction d'un livret des bonnes pratiques à destination des bénévoles en AMAP,

- l'animation d'espaces d'échanges et de formation sur la gestion des partenariats en AMAP,

- l'accompagnement individuel d'AMAP pour surmonter leurs difficultés ou monter des projets avec des acteurs locaux,

- la formation des AMAP à l'utilisation des outils numériques du réseau (clic'Amap, sites internet, etc.),

- l'organisation de la rencontre régionale des AMAP le samedi 29 mars 2025 à Lyon.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 45 625 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 36 500 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
axe 1 : accompagner les producteurs sur le plan individuel et collectif	13 175	Métropole	36 500
axe 2 : promouvoir le modèle AMAP	12 900	autofinancement	9 125
axe 3 : accompagner les AMAP sur le plan individuel et collectif	19 550		
Total	**45 625**	**Total**	**45 625**

II - Association Réseau Marguerite

1° - Contexte

Fondé par et pour des enseignants, le Réseau Marguerite est une association qui accompagne des équipes pédagogiques des collèges et lycées à monter des projets d'éducation aux enjeux agricoles et alimentaires. Pour relever le défi de construire un système agricole et alimentaire plus juste, écologique et solidaire, le Réseau Marguerite croit que l'éducation à l'alimentation est un levier essentiel et qu'elle ne doit pas être uniquement nutritionnelle mais aussi aborder la complexité du système et de ses enjeux (environnementaux, d'accessibilité, sanitaires, etc.). L'association facilite la rencontre entre des acteurs du territoire et les établissements scolaires, souvent isolés de leur environnement proche. Le Réseau Marguerite fédère ainsi un collectif d'enseignants, ainsi qu'une grande variété de partenaires : collectivités, associations, professionnels, chercheurs, étudiants, etc.

En abordant l'alimentation de manière systémique et en cherchant à lier le milieu scolaire et l'écosystème des acteurs agri-alimentaires, le Réseau Marguerite construit des projets liés à de nombreuses priorités de la politique agricole et alimentaire de la Métropole : éducation à l'alimentation, évolution de la restauration collective, découverte des métiers du système agri-alimentaire, justice alimentaire, etc., à travers un accompagnement méthodologique qui s'adapte à chaque contexte (scolaire, géographique, social). Les enseignants du réseau développent leur créativité, leur capacité à agir et à faire collectif.

2° - Objectifs

En 2025, le projet sera composé des volets suivants :

- animer un réseau d'enseignants,
- accompagner des projets pédagogiques dans les établissements et recruter des nouveaux établissements,
- expérimenter et capitaliser à travers les projets-laboratoire sur la justice alimentaire, la place des fast-foods, les cantines apprenantes et les métiers de l'agriculture et de l'alimentation,
- diffuser des outils pédagogiques et de l'éducation agri-alimentaire à plus large échelle,
- écouter la voix des jeunes, les impliquer dans le projet alimentaire territorial lyonnais à travers le congrès des élèves.

Ainsi, le Réseau Marguerite accompagnera un collectif de 28 enseignants mettant en œuvre 18 projets dans 12 établissements du territoire (dont deux en réseau d'éducation prioritaire -REP- et cinq en REP+), soit environ 430 élèves directement impliqués.

3° - Plan de financement

Le montant total du projet est estimé à 100 972 € TTC. L'association sollicite auprès de la Métropole une subvention à hauteur de 28 750 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	77 322	subventions :	56 750
prestations de services	10 812	*Métropole*	*28 750*
achats	8 030	*Programme national pour l'alimentation - direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt*	*15 000*
dons en nature	2 900	*État - direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*	*8 000*
bénévolat	1 908	*État - direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités*	*5 000*
		Fondation de France	19 096
		Fondation Ekibio	2 000
		Fondation Mutualia	5 000
		Fondation Batigère	2 000
		autres fondations	9 118
		cotisations	2 200
		dons en nature	2 900
		bénévolat	1 908
Total	**100 972**	**Total**	**100 972**

Pour mémoire, le montant de la subvention attribuée à l'association Réseau Marguerite pour 2024, dans le cadre du PATLy, était de 33 350 € pour un montant total de dépenses de 87 036 € TTC.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du PAT dont il contribue à l'axe accompagnement des habitants vers des pratiques alimentaires saines et responsables ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 65 250 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole et de la stratégie alimentaire métropolitaine pour l'année 2025, et répartis comme suit :

- 36 500 € au profit du réseau des AMAP AuRA,
- 28 750 € au profit de l'association Réseau Marguerite.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des organismes bénéficiaires, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement en résultant, soit 65 250 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 65 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 52 200 € en 2025,
- 13 050 € en 2026,

sur l'opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-331868-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025